

## Documents d'inscription

Un dossier complet est obligatoire pour toute inscription aux Francas.

Les documents qui constituent le dossier sont les suivants :

- Fiche de renseignements dûment remplie + photo
- N° d'allocataire/MSA...
- Photocopie des vaccinations à jour de l'enfant
- PAI pour les enfants ayant un suivi médical

## Planning d'inscription périscolaire

- Planning annuel pour des inscriptions régulières tout au long de l'année
- Planning périodique pour des inscriptions par période, de vacances à vacances, à rendre impérativement une semaine avant la fin de la période entamée

Toute réservation ou annulation se fait 48h à l'avance avant 8h30 (jours ouvrés).

## Planning d'inscription extrascolaire

Une plaquette d'informations, ainsi que le planning d'activités et d'inscriptions, pour chaque période de vacances seront distribués par les instituteurs environs 3 semaines, avant chaque début de vacances scolaires

## Paiement

Le paiement peut s'effectuer par :

- chèque à l'ordre des francas du Doubs
- Chèque CESU (uniquement pour le périscolaire sans le repas : voir avec la directrice)
- Chèque ANCV (uniquement pour les vacances et mercredi)
- espèces ( remettre directement à la directrice)
- Virement bancaire (demander un RIB auprès de la directrice)

## Tarifs

### Tarifs « extrascolaire »

Quotient familial*	Semaine complète avec repas	Semaine complète sans repas
0 à 800 aides CAF déduites	49.30 euros	34.90 euros
801 à 1000	69.70 euros	52.75 euros
1001 à 1200	70.35 euros	53.30 euros
1201 à 1400	70.90 euros	53.80 euros
1401 et plus	72.30 euros	54.85 euros

### Tarifs « mercredi »

Quotient familial*	matin	Matin et repas	après-midi avec repas	après-midi	JC AR	JC SR
0 à 800 aides CAF déduites	3.70 euros	7.03 euros	7.56 euros	4.23 euros	11.26 euros	7.93 euros
801 à 1000	5.36 euros	8.87 euros	9.63 euros	6.12 euros	14.99 euros	11.48 euros
1001 à 1200	5.44 euros	8.95 euros	9.73 euros	6.22 euros	15.17 euros	11.66 euros
1201 à 1400	5.53 euros	9.04 euros	9.83 euros	6.32 euros	15.36 euros	11.85 euros
1401 et plus	5.64 euros	9.15 euros	9.95 euros	6.44 euros	15.59 euros	12.08 euros

\*Ajouter 2euros supplémentaires pour chaque tranche de QF et prestations pour les familles résidents en dehors de la commune de Montferrand le Château et Thoraise.

### Tarifs « périscolaire »

Quotient familial	Matin ou soir 1 heure	restauration midi
0 à 800 aides CAF déduites	1.22 euros	4.33 euros
801 à 1000	1.73 euros	5.35 euros
1001 à 1200	1.88 euros	5.55 euros
1201 à 1400	2.04 euros	5.71 euros
1401 et plus	2.14 euros	5.81 euros



**FRANCAS**

**MONTFERRAND**

**LE CHATEAU**

**Accueil périscolaire**

**Restauration scolaire**

**Accueil de loisirs**

**Année 2018/2019**



**Contact : Bernard Audrey  
Directrice ALSH**

**Bureau : école de la Gare**

**Boîte aux lettres :  
45 rue de Besançon  
25320 Montferrand le Château**

**Tel : 03.81.56.66.92  
Mail : alshfrancasmfc@gmail.com**

## Accueil périscolaire

### Matin : 7h30 – 8h30

#### Lundi, mardi, jeudi et vendredi

A partir de 8h00, les élèves de Thoraise et Village sont conduits au bus par Karine (ATSEM)

### Midi : 12h00 – 14h00

#### Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- le 1<sup>er</sup> groupe est constitué des enfants de l'école maternelle et des enfants de la classe de CP de l'école de la Gare. Il constitue le 1<sup>er</sup> service.

11h50 – 12h10 : appel des enfants + moment d'hygiène + accompagnement en restauration

12h10 – 12h45 (repas maternelle et classe de CP de la Gare)

12h45 : moment d'hygiène (passage aux toilettes)

13h00 : départ à la sieste pour les enfants de PS

13h00 : temps libre et activités pour les enfants qui le souhaitent

13h45 : passage aux toilettes, retour au calme avant de rentrer en classe

14h00 : retour en classe

- Le 2<sup>ème</sup> groupe est constitué des enfants de la classe de CE1 de la Gare et des enfants de l'école du Village et de Thoraise qui arrivent en bus

12h00 : appel des CE1 de la Gare + temps libres

12h35 : Arrivée du bus pour Village et Thoraise

12h40 : appel des enfants Village et Thoraise

12h50 : moment d'hygiène

12h55 : repas

13h40 : départ pour Thoraise et Village au bus

### Soir 16h30 – 18h30

Soir 1 : 16h30 – 17h30

Soir 2 : 16h30 – 18h30

Goûter : Après la classe

## Mercredi et Vacances

### Mercredi : inscriptions possibles

8h30 – 12h00 : matin

8h30 – 13h30 : matin + repas

12h00 – 17h30 : après – midi + repas

13h30-17h30 : après – midi

8h30-17h30 : journée complète avec repas

8h30-12h00 et 13h30-17h30 : journée complète sans repas

Un planning d'activités est proposé pour chaque mercredi. Une sortie par mois ou par période sera organisée.

### Vacances scolaires

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans qui habitent la commune de Montferrand et les communes extérieures, en fonction des places disponibles.

#### Ouverture :

- Chaque première semaine de petites vacances

- Trois premières semaines de juillet

- Deux dernières semaines d'août

#### Fermeture :

- Vacances de Noël

- 3 semaines entre juillet et août

#### Les inscriptions se font soit :

- en journée complète avec repas de 8h30 à 17h30

- en journée complète sans repas de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

**Un accueil supplémentaire** est possible avec un minimum de 5 enfants inscrits sur chaque temps :

Matin : de 8h00 à 8h30

Soir 1 : de 17h30 à 18h00

Soir 2 : de 18h00 à 18h30

Un coût de 0.50 cts supplémentaire sera facturé aux familles pour chaque tranche horaire.

## Quelques informations

### Lieu et locaux

Les locaux des Francas se situent à l'école de la Gare.

Nous disposons d'une salle d'activités, d'une salle de restauration et d'une cours extérieure, commune à l'école qui appartient à la commune.

### Médicaments

**Aucun médicament ne sera administré par un membre de l'équipe d'animation sans ordonnance.**

**La possession et la prise de médicaments par un enfant sont interdites.**

### Tarification

Elle est réalisée en fonction de votre Quotient Familial établi par la CDAP. Si aucun numéro d'allocataire n'est fourni à l'inscription de l'enfant, le tarif maximum sera appliqué. De même que si nous constatons auprès de la CDAP que votre QF est non connu. Il convient donc de vous assurer auprès de la CAF que votre QF est à jour. Si cela n'est pas le cas, prévenir la directrice dès que cela sera fait.

Le QF servant de base à l'établissement des factures est réévalué au mois de janvier de chaque année et valable pour l'année civile en cours. Si votre situation familiale venait à changer au cours de l'année, merci de nous en avertir, afin que nous puissions prendre en compte votre nouveau Quotient Familial.

